

DELIBERATIONS

REUNION DU 18 MAI 2021

Le 11 mai 2021, convocation écrite adressée personnellement à chaque conseiller municipal, pour la réunion prévue à la mairie le 18 mai 2021 à dix-neuf heures.

Le 18 mai 2021, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en session ordinaire, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-René BOURON maire.

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, Mme JONET Hélène, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. DUFFOUR Raphaël, Mme LAINÉ, M. BOCHATON Thomas.

Absents : M. BOCHATON Philippe (excusé)

A été nommée secrétaire : Mme Patricia GUYOT.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ à la retraite d'un agent communal et le nombre estimé des enfants pour la prochaine rentrée scolaire, il convient de réorganiser les services de la commune et de créer deux nouveaux emplois permanents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de créer, un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 28/35°, au grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal et un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 20/35°, au grade d'adjoint technique territorial.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

II – CCPEVA – SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS – RENOUELEMENT CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 12 janvier 2015, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention portant création d'un service commun d'application du droit des sols, géré par la CCPEVA pour une durée de 5 ans. La convention étant arrivée à expiration, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler.

Le coût, par dossier est le suivant :

Prorogation certificat urbanisme opérationnel	61 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	64 €
Déclaration préalable pour lotissement sans travaux	112 €
Déclaration préalable pour travaux	128 €
Permis de démolir	128 €
Permis de démolir modificatif, transfert, annulation, prorogation	100 €
Permis de construire	161 €

Permis de construire modificatif, transfert, annulation	105 €
Permis de construire prorogation	100 €
Permis d'aménager	192 €
Permis d'aménager modificatif, transfert, annulation	105 €
Permis d'aménager prorogation	100 €

Une nouvelle convention a été validée par le conseil communautaire lors de sa séance du 6 avril 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'approuver la nouvelle convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document pour mener à bien ce projet,
- précise que la commune de Larringes sollicitera les services de la CCPEVA pour les dossiers de Certificat d'urbanisme Opérationnel, Permis de démolir, Permis de Construire et Permis d'Aménager.

III – AMENAGEMENT DE LA RD 121 - ENTREE SUD - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la RD121 – Entrée Sud, il convient de signer une convention avec le Département pour définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, de déterminer la maîtrise d'ouvrage et de répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir avec le Département et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le maire précise que la phase de tests se poursuit. A partir de la semaine prochaine, le sens de la circulation sera inversé. La largeur de la chaussée sera conservée à 3,80 mètres. En revanche, la voirie départementale n'a pas validé la mise en place d'un feu.

Monsieur BLANC souligne la difficulté du double sens de circulation sur le pont.

Une rencontre avec les riverains sera organisée prochainement par le maître d'œuvre de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation matérielle des élections

Monsieur le Maire rappelle quelques règles essentielles concernant la tenue des bureaux de vote.

En raison du scrutin simultané des élections départementales et régionales et des normes sanitaires à respecter, les bureaux de vote se situeront à l'arrière de la mairie dans l'ancienne garderie, avec une entrée et une sortie dans la cour. Afin d'abriter les électeurs à l'entrée de la salle de votes, un chapiteau sera prêté par le comité des fêtes.

Un tableau des permanences est prévu selon les disponibilités de chacun.

Travaux en cours

Travaux routiers annuels : les devis des travaux d'entretien et de réfections complètes des chaussées sont signés. La commune est dans l'attente de devis pour la réfection du marquage au sol.

Eglise : les travaux de la toiture sont en cours d'achèvement. La réfection des marches et du parvis est prévue courant juin. L'entreprise Bernex doit être contactée pour le choix de la couleur du granit. Les travaux des marches et du parvis de l'église seront financés par la Région à hauteur de 50%.

Bornes incendie : certaines bornes incendie défectueuses seront remplacées ou réparées au cours de l'année 2021.

La nuit est belle – 21 mai

Le panneau lumineux de la commune s'éteint toutes les nuits.

La mise en économie de l'éclairage public de la commune est à l'étude. Le SYANE a estimé ce projet à un montant total de 88 500 €, dont 53 800 € pour la part communale.

Contrat territorial des espaces sensibles

Une présentation pourrait être faite par les élus et les services de la CCPEVA lors d'un prochain conseil municipal.

Gemapi - zone humide sous le Château :

Cette zone humide connaît un fort appauvrissement de son alimentation en eau. Une réunion avec les propriétaires des parcelles concernées pourrait être organisée. La CCPEVA pourrait intervenir au titre de la Gemapi. La commune pourrait également se porter acquéreur d'une partie du foncier.

Plantes invasives

Mme JONET précise que la CCPEVA souhaite mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Des chantiers bénévoles d'arrachage d'espèces invasives pourraient être menés avec un agent de la CCPEVA pour faire la présentation des espèces invasives et expliquer comment les gérer lors du chantier. Elle rappelle également aux membres du conseil municipal la formation, sous forme d'ateliers, au « mandat du climat ».

Foire

Sous réserve de l'évolution sanitaire, la foire aura lieu le samedi 25 septembre 2021. Elle est en cours de préparation. Une réunion sera organisée avec toutes les associations concernées.

Echanges et jumelage avec la Trinité

L'association organisatrice de ces échanges est en voie de dissolution. Mme JONET suggère d'en informer les parents d'élèves afin de trouver de nouveaux bénévoles.

Animations

Mme METRAL indique que la sortie fête des mères pourrait avoir lieu le 27 juin 2021.

Publier

Monsieur le Maire fait un bref exposé sur l'état du dossier de retrait de la commune de PUBLIER de la CCPEVA.

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 29 juin 2021 à 19H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.